

HAVAS VOYAGES

GROUPES



26/11 - 07/12/2025

CHARME DU VIETNAM

12 JOURS - 9 NUITS

DU 26 NOVEMBRE AU 07 DECEMBRE 2025

Authentique
collection

VOTRE ITINERAIRE

JOUR 1 : ✈ DEPART DE FRANCE

JOUR 2 : ARRIVEE A HANOI

JOUR 3 : HANOI – NINH BINH

JOUR 4 : NINH BINH – BAIE DE LAN HA

JOUR 5 : BAIE DE LAN AH – HANOI – HUE (TRAIN DE NUIT)

JOUR 6 : HUE

JOUR 7 : HUE – HOI AN

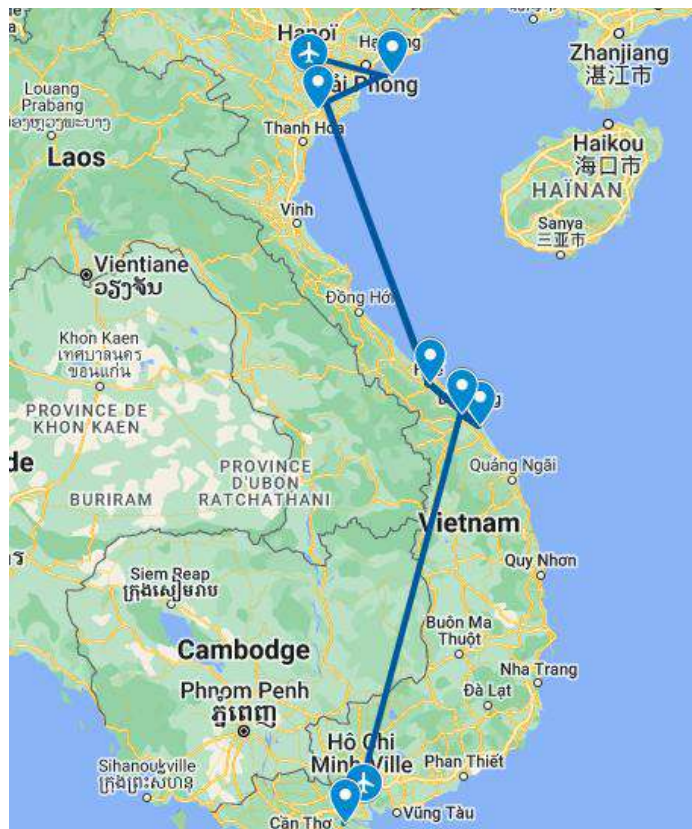
JOUR 8 : HOI AN – DANANG ✈ HO CHI MINH VILLE

JOUR 9 : HO CHI MINH VILLE

JOUR 10 : HO CHI MINH VILLE – BEN TRE – HO CHI MINH VILLE

JOUR 11 : HO CHI MINH VILLE ✈ VOL DEPART

JOUR 12 : ✈ ARRIVEE EN FRANCE



EMBARQUEZ POUR LE VIETNAM :

« DESTINATION FASCINANTE ENTRE PAYSAGES UNIQUES, TEMPLES ANCESTRAUX ET VILLES ANIMEES »

Découvrez les incontournables de ce pays enchanteur où chaque moment est unique. Laissez-vous éblouir par la beauté et la richesse du Vietnam tout en découvrant sa passionnante histoire.

Cliquez et découvrez votre destination :



[VIETNAM - HAVAS VOYAGES GROUPES](#)



LES COUPS DE ♥

Visite du Mausolée
d'Ho Chi Minh



Croisière sur la Baie
de Lan Ha



Découverte des traditions
et de la culture locale



Découverte de la
gastronomie
vietnamienne



1 nuit à bord d'une jonque
1 nuit en train couchette



Découverte d'un
atelier travaillant la
noix de coco



Balade en bateau à
Ben Tre sur le détroit
du Mékong



Belle découverte de la
capitale du Vietnam :
Saigon



**Prêts ?
Đi thôi!**



JOUR 1 : FRANCE ✈ HANOI

Rendez-vous des participants à l'aéroport de **PARIS**.

Accueil personnalisé de votre groupe et prise en charge pour l'assistance aux formalités d'enregistrement des bagages et d'embarquement.

Envol pour **HANOI**.

Hanoi est un véritable musée d'architecture coloniale aux abords du Fleuve Rouge. Capitale du Viêt Nam unifié, Hanoi a su conserver le charme désuet de l'époque coloniale française. La modernisation de la ville entreprise par les Français à partir de 1882 s'est prolongée jusqu'en 1955 et le visage d'Hanoi aujourd'hui, n'a pas beaucoup changé.

🍴 Dîner et nuit à bord.



JOUR 2 : ✈ ARRIVEE A HANOI

Arrivée à **Hanoi**.

Accueil à la sortie de l'aéroport de Hanoi par votre guide local francophone. Puis, transfert au centre-ville et installation dans votre chambre.

Remise de petits cadeaux typiques de bienvenue.

Vous partirez ensuite pour un **tour d'orientation de la ville, incluant les sites emblématiques de Hanoi** : la **place Ba Dinh**, le **Mausolée d'Ho Chi Minh** (extérieur), le **Palais présidentiel**, le **quartier des ambassades**, l'**Opéra**, le **pont Long Bien** (anciennement pont Paul Doumer), la **tour du Drapeau** et les **vestiges de l'ancienne Citadelle**.

Vous explorerez ensuite les **ruelles animées du quartier historique des guildes autour du lac de l'Épée Restituée** et visiterez la **pagode Ngoc Son**.

🍴 | **Pour le dîner, savourez le Cha Ca, un plat de poisson parfumé au curcuma et grillé, servi avec nouilles fraîches, aneth et herbes aromatiques.**

Nuit à l'hôtel.



JOUR 3 : HANOI – NINH BINH

🍴 Petit-déjeuner à l'hôtel.

Ce matin, **départ pour Ninh Binh**, également connue sous le nom de « **Baie d'Halong terrestre** ». La route est bordée de montagnes et de rizières (selon la saison). Vous entrez alors dans l'un des paysages les plus bucoliques du nord Vietnam.

Transfert vers Hoa Lu pour la visite du site archéologique de l'ancienne citadelle Hoa Lu. Elle fut édifée en 968 suite à la proclamation de l'indépendance du pays par le roi Dinh Bo Linh. Elle était la capitale jusqu'en 1010 avant que le roi Ly Thai To prit la décision de s'installer à Thang Long, lieu aujourd'hui connu sous le nom de Hanoi.

Visite des temples Dinh & Le : l'un est dédié à Dinh Bo Linh qui s'était proclamé Roi après sa victoire contre les envahisseurs et fit de Hoa Lu la première capitale, l'autre temple est dédié au successeur Lê Hoan et son épouse Duong Van Nga ; veuve de Dinh Bo Linh.

🍴 **Déjeuner dans un restaurant avec dégustation de spécialités locales à base de viande de chèvre grillée.**

L'après-midi, **visite de la pagode Bich Dong** (pagode de Jade), sanctuaire bâti au cœur même de la roche. Elle abrite trois petites et anciennes pagodes construites au début du 18^{ème} siècle sur trois étages différents. D'en haut, vous profiterez d'un magnifique point de vue sur les champs et la campagne avoisinante.

Puis, **promenade en sampan dans l'un des beaux sites de la « baie d'Halong terrestre » au milieu de rizières** (selon la saison), de grottes naturelles et de pitons calcaires : **Thung Nam**.

Arrivée à Ninh Binh en fin de journée et installation à l'hôtel.

🍴 Dîner dans un restaurant local et nuit à l'hôtel.



JOUR 4 : NINH BINH – BAIE DE LAN HA

🍴 Petit-déjeuner à l'hôtel.

Ce matin, **départ en véhicule privé pour la baie de Lan Ha**, rendue célèbre par le film "Indochine". Son paysage est marqué par les **1969 îles karstiques qui ont valu au site de figurer sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco**.

La Baie s'étend sur plus de 1 500 km², elle compte près de 2 000 îles et îlots, récifs karstiques truffés de cavernes qui surgissent de la mer telles d'étranges sculptures. Ha Long signifie « le dragon descendant » en vietnamien. La légende veut qu'un grand dragon ait un jour quitté son antre dans les montagnes pour se jeter dans la mer, creusant avec sa queue de profondes crevasses dans le sol. Lorsqu'il plongea dans l'océan, l'eau submergea les crevasses, créant ainsi une multitude d'îles.

Embarquement vers midi sur votre jonque (bateau à voile traditionnel) et installation dans votre cabine.

🍴 **Verre de bienvenue suivi d'un déjeuner à bord.**

Les activités et l'itinéraire seront propres à votre jonque.

🍴 **Dîner et nuit à bord de votre jonque.**

Nuit à l'hôtel.



JOUR 5 : BAIE DE LAN HA – HANOI – HUE

🍴 Petit-déjeuner à bord.

Possibilité d'initiation au Tai Chi à bord au lever du jour, art martial chinois qui permet d'augmenter sa force et son tonus musculaire et de diminuer son stress.

🍴 **Poursuite de la croisière et brunch à bord équivalent de votre déjeuner.**

Débarquement vers 12h00 puis transfert en véhicule privé vers **Hanoi**.

Sur le chemin, **arrêt pour une visite de la pagode But Thap (La Tour de Pinceau) dans le district Bac Ninh**. Ce temple est renommé pour sa précieuse collection de statues en bois finement sculptées, illustrant l'artisanat vietnamien traditionnel. La plus célèbre de ces sculptures est celle de Quan Âm aux mille yeux et mille bras, une impressionnante représentation de la déesse de la compassion, symbolisant protection et bienveillance.



L'atmosphère paisible de la pagode et ses jardins enchanteurs en font une étape à la fois spirituelle et artistique incontournable.

Transfert retour à la gare de Hanoi.

🍴 **Dîner panier-repas à bord OU dans un restaurant local selon le timing du jour.**

Nuit à bord du train en couchettes climatisées (4 personnes/compartiment, confort sommaire).

NB : L'itinéraire et les visites sur la baie peuvent être modifiés selon le programme de chaque jonque confirmée, selon la marée et la météo du jour.



JOUR 6 : HUE

🍴 Petit-déjeuner à l'hôtel.

Arrivée en début de matinée vers 08h30 à la gare de Hue. Accueil par votre guide local francophone.

🍴 **Transfert en centre-ville suivi par un petit déjeuner local : le fameux Bun Bo Hue, soupe à base de vermicelles de riz agrémentée de bœuf, légumes, et d'épices.**

Hue, ancienne capitale impériale de 1802 à 1945 sous la dynastie des Nguyen. La ville de Hue représente de nos jours le centre culturel et intellectuel du pays. Elle a été classée au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1993.

Au programme, **visite de la Citadelle et de sa Cité Impériale** pour découvrir son impressionnante architecture et la beauté des bâtiments.

🍴 **Déjeuner de spécialités locales dans restaurant avec les fameuses crêpes de riz aux crevettes et au porc haché (banh beo, banh nam et banh bot loc).**

L'après-midi, **visite de la pagode de la Dame Céleste** (Thien Mu) et terminez votre journée par une **balade au marché Dong Ba**.

Repos et temps libre selon votre convenance.

🍴 **Dîner dans un restaurant local.**

Nuit à l'hôtel.



JOUR 7 : HUE – HOI AN

🍴 Petit-déjeuner à l'hôtel.

En début de matinée, **départ pour la découverte du tombeau de l'empereur Khai Dinh puis du tombeau de l'empereur Minh Mang** ; le plus éloigné et le plus majestueux dans la campagne de Hue. Il s'agit de l'un des plus beaux exemples d'harmonie entre l'architecture et la nature. Inspirés des sanctuaires chinois de l'époque Ming, ces tombeaux ont été édifiés au milieu des montagnes, des rivières et des forêts de pins.



Ensuite, route pour **Hoi An via le col des nuages** (environ 03h30).

Arrivée à Hanoi.

🍴 **Déjeuner de spécialités locales : goûtez au Cao Lau, plat typique à base nouilles fraîches accompagné de viande porc mariné et d'herbes aromatiques de la région.**

Explorez à pied la vieille ville en découvrant ses sites emblématiques : le **Sanctuaire de Fujian**, un lieu de culte chinois, et la **pagode Phuc Thanh**, la plus ancienne de la ville.

Visitez ensuite la **maison communale Phuoc Kien**, les **anciennes maisons en bois** magnifiquement préservées, et terminez par le **pont japonais** du XVI^e siècle, symbole architectural de la ville.

🍴 **Dîner avec dégustation du Banh Vac, « rose blanche », pâte de riz blanc farcie de crevettes, ce plat se prépare uniquement à Hoi An.**

Nuit à l'hôtel.



JOUR 8 : HOI AN – DANANG ✈️ HO CHI MINH VILLE

🍴 Petit-déjeuner à l'hôtel.

Matinée libre pour profiter des installations de votre hôtel et du superbe cadre lié à Hoi An.

🍴 **Déjeuner dans un restaurant de spécialité « mỳ quảng »**, un plat savoureux et réconfortant composé de nouilles de riz larges et épaisses cuites dans un bouillon de porc riche et parfumé, garni de tranches de porc rôti, de crevettes, d'œufs durs, de cacahuètes concassées et d'herbes fraîches.

✈️ Puis, **transfert vers l'aéroport de Da Nang** pour votre vol à destination de Ho Chi Minh Ville.

Accueil par votre guide local francophone qui vous attendra dans le hall de sortie puis transfert à votre hôtel en centre-ville (environ 30min).

Ho Chi Minh Ville fut surnommée, lorsqu'elle ne s'appelait encore que Saigon, la "perle de l'Orient" et le "Paris de l'Asie". Fondée sous le second Empire, Saigon était la capitale de la Cochinchine (aujourd'hui Nam Bô), seul territoire constitué en colonie française (les deux autres, Tonkin et Annam, étant des protectorats).

Installation dans votre chambre.

Ensuite, **partez pour une sympathique balade en centre-ville sur la rue piétonne Nguyen Hue pour y apercevoir son animation et la vie des Saigonnais après leur journée de travail.**

🍴 **Dîner dans un restaurant local.**

Nuit à l'hôtel.



JOUR 9 : HO CHI MINH VILLE

🍴 Petit-déjeuner à l'hôtel.

Ce matin, embarquez pour une **agréable balade à pied au cœur de Saigon**, où vous aurez l'occasion d'admirer les monuments emblématiques de la ville. Découvrez le **Palais de Réunification** (visite extérieure), la **Poste centrale**, la **Cathédrale Notre-Dame** (vue extérieure), l'**Opéra** et la célèbre **rue Dong Khoi**, anciennement rue Catinat.

🍴 **Pour le déjeuner, régaliez-vous dans un restaurant local typique, Pho Vietnam**, où vous pourrez déguster le fameux pho, symbole de la cuisine vietnamienne. Ce plat savoureux, composé d'un bouillon de bœuf, de nouilles de riz fraîches préparées sur place et d'herbes aromatiques, est servi dans un bol en pierre bouillant.

Ensuite, **visitez le quartier chinois de Cho Lon**, où se trouve le temple Thien Hau, dédié à la déesse de la mer. **Puis, retournez en centre-ville pour découvrir le marché central Ben Thanh**, un lieu vibrant de couleurs et de saveurs.

🍴 **Pour le dîner, savourez le « banh xeo »**, une crêpe salée vietnamienne à base de farine de riz, de lait de coco et de curcuma, garnie d'ingrédients frais tels que germes de soja, oignons verts, crevettes et porc haché. Cette délicieuse crêpe est cuite jusqu'à obtenir une texture croustillante et dorée.

Nuit à l'hôtel



JOUR 10 : HO CHI MINH VILLE – BEN TRE – HO CHI MINH VILLE

🍴 Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ vers le sud pour la province Ben Tre au delta du Mékong.

Le Mékong, c'est le grand sud du pays, l'exotisme, mais aussi un immense champ de rizières, un damier de vergers traversés par des arroyos

Arrivée à la province Ben Tre : Le pays des cocotiers, se trouvant entre 2 grands bras du Mekong : Trans-Bassac (Tien Giang) et Cis-Bassac (Hau Giang).

Balade en bateau sur le fleuve Ben Tre, visite d'une fabrique de briques.

Traversée des arroyos puis découverte d'un atelier travaillant la noix de coco.

Vous découvrirez le dépeçage de la noix de coco, extraction du lait de coco.

Visite d'un atelier artisanal local.

Rencontre avec un vétéran de guerre, dégustation de fruits de saison et de thé.



Puis, **balade à vélo ou en charrette à moteur pour rejoindre votre restaurant.**

🍴 **Déjeuner de spécialités locales avec la dégustation du poisson "oreilles d'éléphant".**

Navigation en petit sampan à rames dans les canaux plus étroits du delta pour rejoindre votre bateau et retour au quai.

Débarquement et retour vers **Ho Chi Minh Ville.**

🍴 **Dîner dans un restaurant local.**

Nuit à l'hôtel.



JOUR 11 : HO CHI MINH VILLE ➔ VOL RETOUR

🍴 Petit-déjeuner à l'hôtel.

Profitez d'un **temps libre** jusqu'à l'heure de votre transfert.

Libération des chambres avant midi.

A l'heure prévue par votre guide, transfert vers l'aéroport de la ville avec chauffeur privé.

🍴 Déjeuner.

Envol pour la FRANCE.

🍴 Dîner libre.

JOUR 12 : ➔ ARRIVÉE EN FRANCE

🍴 Prestations à bord.

Arrivée à PARIS Charles de Gaulle, récupération des bagages.

FIN DE NOS SERVICES

*Le déroulement de nos circuits est donné à titre indicatif. Nos programmes sont susceptibles de modification en raison d'impératifs indépendants de notre volonté. Cependant les prestations prévues seront respectées, sauf cas de force majeure. L'ordre des visites peut être modifié. Les lieux de nuitées sont donnés à titre indicatif. Le temps libre peut être utilisé pour réaliser une visite non effectuée pour des raisons techniques.

NOTRE SELECTION D'HEBERGEMENTS – OU SIMILAIRE

HANOI – HOTEL TK 123 ★★★ NL



NOTE TRIPADVISOR

4,4 Très bien
●●●●○ (87 avis)

NINH BINH – YEN NHI HOTEL ★★★ NL



NOTE TRIPADVISOR

3,0 Moyen
●●●○○ (117 avis)

BAIE DE LAN HA – CALYPSO CRUISE ★★★ NL



NOTE TRIPADVISOR

4.5  108 avis

TRAIN DE NUIT - Cabine climatisée, 4 couchettes



HUE – PARK VIEW HUE ★★★★★ NL



NOTE TRIPADVISOR

3,9 Bien  (496 avis)

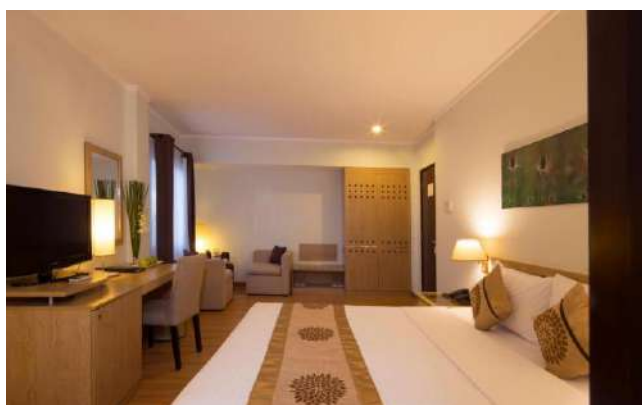
HOI AN – ANCIENT HOUSE RESORT & SPA ★★★★★ NL



NOTE TRIPADVISOR

4,6 Très bien
●●●●○ (1406 avis)

SAIGON – VIEN DONG HOTEL ★★★ NL



NOTE TRIPADVISOR

3,8 Bien
●●●●○ (541 avis)

Normes locales, liste non contractuelle, donnée à titre indicatif, susceptible d'être modifiée par des hébergements similaires.



FORMALITÉS SANITAIRES ET DOUANIÈRES

Formalités douanières : Passeport valide six mois après la date du retour.

Pour les ressortissants de l'UE et les autres nationalités : se renseigner auprès du consulat concerné.

Formalités sanitaires : Assurance assistance rapatriement obligatoire. La législation vietnamienne est sévère en matière de transport de certains produits pharmaceutiques et il est conseillé aux voyageurs suivant un traitement médicamenteux de voyager systématiquement avec l'ordonnance nominative du médecin prescripteur et avec les doses nécessaires à la durée de leur séjour. Il est déconseillé à toute personne nécessitant un traitement de substitution (méthadone, suboxone) de se rendre au Vietnam avec de tels produits.

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées. S'assurer d'être à jour de ses vaccinations habituelles et de celles liées aux zones géographiques visitées. Assurance assistance rapatriement recommandée. Il est recommandé d'être à jour des vaccinations diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) et rougeole-oreillons-rubéole (ROR). La vaccination contre la tuberculose (BCG) est également souhaitable, notamment en cas de séjour prolongé.

En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B sont recommandées.

La vaccination contre la rage est fortement recommandée au Vietnam, en particulier pour les déplacements prévus dans les zones rurales isolées. Toutefois la vaccination préventive ne dispense pas d'un traitement curatif à mettre en œuvre le plus tôt possible en cas d'exposition avérée ou suspectée, mais elle simplifie le traitement et dispense du recours aux immunoglobulines qui ne sont pas toujours disponibles sur place.

Enfin, pour des séjours en zone rurale au Vietnam, une vaccination contre l'encéphalite japonaise est également souhaitable. Outre la vaccination, cette maladie virale étant transmise par les piqûres de moustiques, il est nécessaire de recourir à des mesures de protection contre les moustiques. À noter : le paludisme est en phase d'éradication dans les pays de la région du Mékong et il n'existe plus de transmission de paludisme en zone urbaine au Vietnam. S'agissant du traitement médicamenteux, il convient de s'adresser avant le départ à son médecin traitant ou à un centre hospitalier spécialisé dans la médecine des voyages. Le traitement devra être poursuivi après le retour en France, durant une durée variable selon le produit utilisé. Durant le séjour et pendant les deux mois qui suivent le retour, en cas de fièvre, un avis médical doit être pris rapidement afin de mettre en œuvre dès que possible un traitement antipaludique éventuel.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site France Diplomatie : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>.

TRANSPARENCE DES PRIX

Parité monétaire : Tarif garanti jusqu' à 1 USD = 0.91 €

Les tarifs sont calculés sur la base de la parité monétaire ci-dessus. En effet, pour vous faire bénéficier des meilleures négociations possibles, les prestations terrestres de votre voyage (hôtels, guide, transport sur place, etc...) **sont payées à nos prestataires en Dollars US**. Une hausse du cours de la monnaie au-delà de cette parité monétaire impacterait donc le prix final de votre voyage, et toute hausse éventuelle serait répercutée aux voyageurs 30 jours avant le départ. Des solutions peuvent vous être proposées pour garantir les prix contre toute variation des parités monétaires : consulter votre conseiller commercial.

Le montant des taxes / indexation carburant peut évoluer. Toute hausse et/ou mise en application de nouvelle taxe et/ou hausse du cout des transports liée au cout des carburants serait intégralement répercutée aux voyageurs

CONDITIONS TARIFAIRES PAR PERSONNE 2025

« CHARME DU VIETNAM – 12J9N »

Document de travail pour l'élaboration d'une offre précontractuelle. Cette étude fait suite aux échanges entre l'agence de voyages et la personne destinataire de ce document pour l'élaboration d'une offre précontractuelle. Les différentes parties conviennent expressément que les informations communiquées peuvent être modifiées afin d'élaborer une offre précontractuelle.

Base 21 participants	EMIRATES au départ de PARIS
Du 26 Novembre au 07 décembre 2025	1689€

* Tarifs valables uniquement aux dates/périodes indiquées, sous réserve de disponibilités au moment de la réservation (hors vacances scolaires, évènements, ponts et période de fêtes).

NOS PRIX COMPRENNENT

Transports & Taxes

Les vols internationaux PARIS CDG/ HANOI - SAIGON / PARIS CDG.
Taxes aéroport et sécurité de 110 € au départ de PARIS avec EMIRATES.
Les transferts de départ et d'arrivée aux aéroports.
1 bagage en soute par personne.
Les transports privés climatisés.
Vol intérieur Da Nang – Saigon en classe économique avec VIETNAM AIRLINES.
Train de nuit standard Ninh Binh – Hue.

Hébergements & Restauration

L'hébergement dans la catégorie prévue ou similaire en fonction des disponibilités, base ½ double :

- 1 nuit à HANOI – TK 123 HOTEL ★★ ★ NL (Chambre supérieure)
- 1 nuit à NINH BINH – YEN NHI HOTEL ★★ ★ NL (Chambre supérieure)
- 1 nuit à BORD D'UNE JONQUE – CALYPSO CRUISE ★★ ★ NL (Cabine standard)
- 1 nuit en couchettes climatisées partagées dans un TRAIN LOCAL de HANOI à HUE (4 personnes / compartiment)
- 1 nuit à HUE – PARK VIEW HUE HOTEL ★★ ★ ★ NL (Chambre supérieure)
- 1 nuit à HOI AN – ANCIEN HOUSE RESORT ★★ ★ ★ NL (Chambre supérieure)
- 3 nuits à HO CHI MINH VILLE – VIEN DONG HOTEL ★★ ★ NL (Chambre supérieure)

Les repas mentionnés dans le programme en pension complète du diner J2 au déjeuner du J11. (9 petits-déjeuners, 9 déjeuners, 9 diners).

Visites, droits d'entrée & Guides

Les frais d'entrée pour les sites touristiques.

Les rencontres mentionnées dans le programme.

La croisière d'une nuit à bord d'une belle jonque non - privatisée dans la baie de Lan Ha.

Des guides francophones locaux par région (Nord-Centre-Sud).

Les + Havas Voyages Groupes

Des cadeaux vous seront remis sur place :

1 carte du Vietnam

1 paire de baguettes en bambou

1 éventail aux couleurs du Vietnam

Une bouteille d'eau par jour et par personne.

Assurances et garanties

Assurances Assistance, Rapatriement, Bagages offerte.

Garantie financière APST (Garantie totale des fonds déposés).

Services Havas Voyages

Le carnet et guide de voyage en format « Numérique ».

Possibilité de paiement en ligne.

Assistance aux aéroports.

Assistance de nos représentants numéro d'urgence durant votre voyage 24h/24 - 7J/7.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

Vos dépenses personnelles : Le port de bagages, les repas ou activités non mentionnés dans le programme, les boissons lors des repas ainsi que dans les mini-bars, les dépenses personnelles et pourboires, les excursions et activités optionnelles, toutes taxes gouvernementales nouvellement appliquées, les éventuelles surcharges carburant dues à l'augmentation du prix du pétrole. Toutes prestations non indiquées dans le paragraphe « nos prix comprennent », optionnelles ou extras, les taxes et services locaux.

Les pourboires: 4\$/jour/personne pour les guides, 2\$/jour/personne pour les chauffeurs et 1\$/personne pour les porteurs/serveurs)

Supplément chambre individuelle à partir de :..... + 199 € / personne
(En nombre limité et selon disponibilité)

Réduction enfant < 12 ans en chambre triple avec 2 adultes (lit d'appoint) :. -12€/ chambre
(En nombre limité et selon disponibilité)

Supplément Confort Havas Voyages Groupes :

Pochette de voyage format « papier » avec guide de poche :..... + 10 € / pochette

Assurances et Devises :

Assurance annulation : +50€ / personnes

Descriptif et photos non contractuels, donnés à titre indicatif, susceptibles d'être modifiés par l'hôtelier sans préavis.

Ce devis a été établi le 16 avril 2025 selon les conditions économiques en vigueur à ce jour. Il reste sous réserve d'augmentation de la part de nos prestataires de services, de la fluctuation du taux de change et de l'augmentation du coût du pétrole.



NOS ENGAGEMENTS

greenup

Havas Voyages Groupes s'engage !



Par ce programme d'actions durables GreenUp, nous souhaitons prouver que la **performance économique** et liée à notre capacité à **construire une société plus juste et plus durable**.



Prenez part à des solutions à impact positif avec notre partenaire Ecotree !

- Agissez sur le climat par la préservation des écosystèmes.
- Participez au développement de puits de carbone naturels que sont les forêts.
- Préservez la faune et la flore.

Ensemble, soyons plus vert-ueux dans nos voyages !

Par notre programme d'action et avec notre partenaire ECOTREE, nous plantons et gérons durablement **au minimum 1 arbre par jour !**



Participez à la gestion durable des forêts et devenons plus forts ensemble !

Forfait à partir de 90 € pour 5 arbres* somme reversée intégralement à notre partenaire ECOTREE.



Plantons ensemble !

Devis et facture sur demande.

*Tarifs 2023 en vigueur



Les actions responsables de notre partenaire :

Notre partenaire a fait le choix de renforcer son engagement pour un tourisme plus responsable en concrétisant un partenariat étroit avec deux associations : **KOTO** et **Les Enfants du Dragon**.

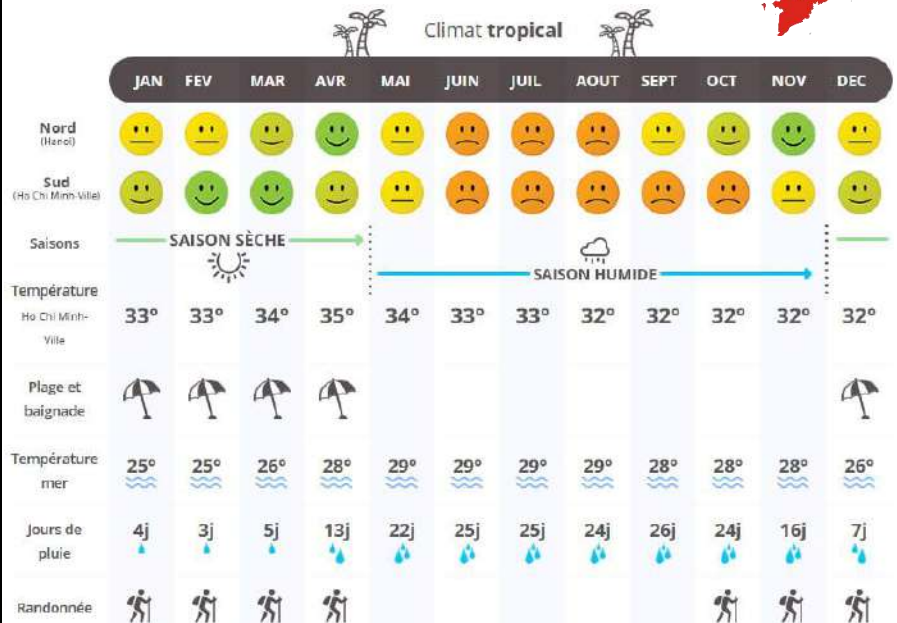
KOTO est une association visant à offrir des formations professionnelles à des jeunes enfants défavorisés et des jeunes femmes vulnérables pour les sortir de la rue. Les formations sont mises en application à Hanoi. Le but étant qu'à la fin de cette formation, les jeunes puissent trouver un emploi ou même créer leurs propres entreprises.

L'association Les Enfants du Dragon a été créée pour soutenir l'éducation des enfants et intervenir au profit des plus démunis. La mission principale est de soutenir financièrement et matériellement des projets humanitaires en faveur des enfants et des plus pauvres du Vietnam. L'essentiel étant de permettre aux enfants abandonnés ou orphelin de s'épanouir dans un environnement sécurisant et de favoriser leur socialisation en les aidant à accéder à la culture et à devenir autonomes.

LE VIETNAM



QUAND PARTIR ?



DECALAGE HORAIRE



INFORMATIONS PRATIQUES



La cuisine vietnamienne a beaucoup de qualités : elle est fine et légère, diététique, vraiment pas chère et très variée. Bien qu'elle s'en inspire parfois, elle se distingue de la cuisine chinoise par le fait qu'elle utilise moins de sauces, mais plus d'herbes et de légumes naturels. Au Vietnam, vous pourrez y déguster des soupes comme le Phở qui est une soupe de nouilles mais aussi des nems, des raviolis vietnamiens...

Souvenirs & Cadeaux : café, thé, soie, les perles de Phu Quoc, un chapeau typique, pierres de jade, des baguettes, des marionnettes...

Il est déconseillé de boire de l'eau du robinet et de consommer des glaçons ne venant pas d'une eau purifiée.

La monnaie est le Dong.	Il faudra vous munir d'un adaptateur électrique .	Le temps de vol depuis Paris est d'environ 14h.	L'anglais, utilisé comme langue de communication, est parlé partout.	Les pourboires sont très appréciés. (4\$/jour/pax pour les guides, 2\$/jour/pax pour les chauffeurs et 1\$/pax pour les porteurs/serveurs)

CONTRATS NOTES 2025

1 – Nombre de participants

Le nombre minimum de participants pour l'application du tarif est indiqué en page 1 rubrique « décompte de prestation », colonne « Libellé ».

Toute modification du nombre de participants (tant à la hausse qu'à la baisse) sera susceptible d'entraîner une modification de la base tarifaire conformément à l'offre précontractuelle communiquée au client.

2 – Ce prix comprend / Ne comprend pas

Se référer à l'offre précontractuelle communiquée au client et annexée en pièce jointe (rubrique conditions tarifaires par personne). A défaut toute prestation non indiquée expressément dans ce prix comprend n'est pas inclus dans le voyage.

3 – Liste des passagers

Le client s'engage à fournir à l'agence la liste des participants, la répartition exacte des chambres et, le cas échéant, la date de naissance des enfants, 120 jours avant le départ.

L'agence attire l'attention du client sur la nécessité de lui communiquer l'ensemble des informations et l'orthographe exacte des noms et prénoms apparaissant sur la pièce d'identité qui sera utilisée par le participant lors du voyage. Toute erreur ou modification entraînera des frais indiqués ci-dessous liés à la réémission des documents de voyage (billets d'avions, bons d'échanges, répartition des chambres...).

Grille de frais liée à une modification de nom pour les vols réguliers et charters :

- Depuis la date de signature du contrat jusqu'à 91 jours avant le départ : aucun frais.
- Entre 90 et 61 jours avant le départ : 15 € de frais de modification
- Entre 60 et 46 jours avant le départ : 30 € de frais de modification
- Entre 45 et 31 jours avant le départ : 50 € de frais de modification
- A partir de 30 jours avant le départ : impossibilité de changement de nom (billets d'avion émis).

Grille de frais liée à une modification de nom pour les vols low cost :

- Depuis la date de signature du contrat jusqu'au départ : 100 % de l'aérien et 15 € de frais.

Une modification serait alors considérée comme une annulation entraînant les frais d'annulation ci-dessus mentionnés et la perte de la réservation. Une nouvelle réservation serait alors assujettie aux disponibilités offertes par la compagnie aérienne et au tarif en vigueur au moment de la demande de nouvelle réservation.

Tout éventuel supplément serait à la charge du voyageur.

4 – Formalités administratives

4.1 Formalités administratives pour les ressortissants français : Se référer au contrat.

Préambule : Les formalités sanitaires et administratives indiquées s'adressent uniquement aux ressortissants français. Sauf indication contraire, l'accomplissement et le coût des formalités autres que le Visa (dans la mesure où celui-ci est inclus dans le prix du voyage) demeure à la charge du client. L'agence ne peut accepter l'inscription d'un mineur non accompagné et ne peut être tenu pour responsable dans le cas où un mineur non accompagné serait inscrit sur l'un de ses voyages à son insu. L'agence ne peut être déclarée responsable de l'inobservation des formalités conseillées ni de tout oubli, vol ou non-conformité (dépassement de la date de validité ou autre) entraînant l'interdiction de pénétrer sur le territoire étranger.

4.2 Formalités administratives pour les non ressortissants français :

Prière de consulter directement les autorités compétentes (Consulat, Ambassade). Il appartient au client de s'informer des formalités administratives et sanitaires obligatoires, et de s'en assurer de nouveau quelques jours avant le départ.

4.3 Formalités administratives pour les mineurs de nationalité française :

Quel que soit son âge, un enfant doit également être muni de sa propre pièce d'identité personnelle (carte d'identité ou passeport et/ou visa selon la destination) et répondre aux éventuelles formalités sanitaires obligatoires (Vaccin, Carnet de Vaccination International, etc). Aujourd'hui les enfants ne peuvent plus être inscrits sur le passeport de leurs parents. En aucun cas le livret de famille n'est considéré comme une pièce d'identité.

Un mineur non accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale), ne pourra pas quitter la France sans autorisation.

L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359> (imprimé Cerfa N°15646*01), à remplir et signer.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- 1 - La pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- 2 - Le formulaire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale
- 3 - La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire

L'utilisation du passeport seul n'est plus considérée comme suffisante.

L'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Attention, si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Afrique du sud, la Tanzanie, la Namibie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, le Maroc ou la Suisse ...peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

Le nouveau dispositif vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives d'urgence (oppositions à la sortie du territoire) permettant d'éviter un éventuel départ à l'étranger.

Retrouvez ces informations sur le site du ministère de l'intérieur :

<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Retablissement-de-l-autorisation-de-sortie-du-territoire-pour-les-mineurs>

4.4 Obtention du visa :

Dans le cas où l'obtention du visa est nécessaire et inclus dans votre offre, notre service technique vous communiquera les pièces nécessaires à nous faire parvenir, ainsi que les délais. . Le non-respect de ce délai déchargerait l'agence de son engagement à effectuer les démarches de demandes du/des visa(s).

L'agence attire l'attention sur le fait que les passeports seront restitués aux voyageurs à l'aéroport le jour du départ

5 – Formalités administratives

Se reporter aux formalités indiquées dans le contrat.

Formalités préalables :

Le client ainsi que les personnes l'accompagnant devront s'assurer de bien remplir les formalités sanitaires requises avant tout voyage au pays de destination. Cela comprend les vaccins habituellement requis mais également le vaccin anti-covid 19, mis sur le marché en France par les autorités sanitaires ou le Test PCR lorsque le vaccin anti-covid 19 n'est pas encore disponible.

Pour cela, le client et ses accompagnants devront se tenir informés des formalités sanitaires requises pour accéder au Pays de destination, exigeant l'administration du vaccin anti-covid 19 ou tout autre vaccin prérequis avant le voyage, via le lien ci-dessous de l'administration :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

et ce jour jusqu'au jour qui précèdent le voyage car la situation peut évoluer entre le moment où le Client souscrit son voyage et le moment où le Client et ses accompagnants doivent Voyager.

La Responsabilité de ALLEURS VOYAGES ne pourra être recherchée en cas de refus du Client et/ou l'un de ses accompagnants de se faire vacciner avec le vaccin anti-covid 19 ou tout autre vaccin ou test PCR prérequis avant le Voyage au Pays de destination, si celui-ci l'exige. Etant précisé que l'administration du vaccin anti-covid 19 ou tout autre vaccin ou Test PCR peut être demandée aux Clients et à ses accompagnants qui voyagent vers le Pays à destination au moment de la souscription du Voyage mais également, si ce n'était pas le cas, les jours qui précèdent le voyage.

Si le client souhaite annuler son Voyage pour refus de vaccination alors que l'information était à sa disposition sur le site du gouvernement ou sur tout autre support officiel, celle-ci se fera aux conditions du contrat précisées dans l'article « conditions d'annulation ».

6 – Assurances

Se référer au contrat groupes rubrique Assurance concernant les assurances incluses dans le voyage. Les fascicules d'assurance sont téléchargeables sur les liens ci-dessous – contacter votre commercial pour les tarifications des assurances optionnelles :

• Assurance Assistance-Rapatriement-Bagages- Contrat N° 21080 :

[ASSURANCE ASSISTANCE 7924 ET BAGAGES 21080](#)

• Assurance Annulation contrat N° 21074 :

[ASSURANCE ANNULATION 21074 - EXCLUSION PANDEMIES](#)

• Multirisque Loisirs Confiance GIR M :

[ASSURANCE LOISIRS CONFIANCE M](#)

• Multirisque Groupes Confiance Option E :

[ASSURANCE GROUPES CONFIANCE AVEC OPTION E 8885](#)

- Extension pandémie

[EXTENSION PANDEMIE](#)

Le client reconnaît par la présente avoir pris connaissance des conditions générales de ventes des assurances indiquées ci-dessus et s'engage à les communiquer à l'ensemble des participants inscrits sur le voyage.

Si vous avez souscrit l'assurance annulation, cette dernière pourra vous rembourser les frais d'annulation indiqués selon les clauses du contrat d'assurance, à l'exception du montant de l'assurance, de la franchise de l'assurance et du montant des frais de dossier selon le barème suivant:

Pour un voyage France et moyen-courrier : 40 €

Pour un voyage long courrier : 80 €

En cas d'annulation : avertir l'agence de cette annulation, il appartient ensuite au client d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'assurance et de fournir à celle-ci toutes les pièces justificatives qui lui seront demandées (certificat, copies d'ordonnance, attestations, questionnaire médical, etc).

Important : Si du fait des annulations partielles enregistrées le nombre de participants descend en dessous du minimum prévu, un supplément pourra être appliqué par passager en fonction de la répercussion du prix du voyage sur le nombre de participants réels, outre l'application des frais d'annulation indiqués.

7- Modalités de règlement

Se référer au contrat groupes rubrique Modalités de règlement.

Concernant les **règlements en ANCV** et conformément à la législation : article L. 411-2 du code du tourisme, les Chèques-Vacances peuvent être remis uniquement en paiement des dépenses effectuées **sur le territoire national et des Etats membres de l'Union européenne** aux Prestataires qui ont signé une Convention Prestataire Chèque-Vacances avec l'ANCV.

Les chèques vacances ne seront acceptés par CYG qu'aux seules conditions suivantes : le nom du titulaire doit être indiqué et apparaître sur la liste des voyageurs.

Aucun remboursement ne sera effectué par CYG sur le montant versé en chèque vacances.

8 - Données personnelles

Attendu que le contrat de prestation de service implique le traitement de données à caractère personnel pour lequel les parties déterminent chacune pour leurs traitements, les finalités et les moyens, agissant dès lors en Responsables des traitements concernés.

Le Client déclare et garantit avoir dûment informé les participants de l'utilisation de leurs données personnelles par Havas Voyages Groupes en vue d'organiser le voyage ainsi que de leurs droits.

Les voyageurs disposent d'un droit d'accès, de modification, de suppression et de portabilité de leurs données. Ils peuvent également demander la limitation ou s'opposer au traitement de leurs données. Pour exercer ces droits, ils devront adresser un courrier à l'adresse suivante : 20, avenue René Cassin 69257 LYON CEDEX 09 ou un courrier électronique à dpo@mariettondeveloppement.fr

8.1. Définitions

Tous les termes relatifs à la protection des données à caractère personnel utilisés dans le présent Accord et identifiés par des majuscules, employés au singulier ou au pluriel, doivent être interprétés conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « le Règlement européen »).

Le terme « Donnée », employé au singulier ou au pluriel, fait référence aux Données à caractère personnel dont le traitement est réalisé par les Responsables de Traitement dans les termes et conditions définies dans le présent Accord.

8.2. Traitement(s) mis en œuvre

Dans le cadre des Prestations, Havas Voyages Groupes réalise les Traitements de Données à caractère personnel définis ci-après en qualité de Responsable de traitement.

En fonction des Prestations fournies, le(s) Traitement(s) de Données à caractère personnel réalisé(s) par Havas Voyages Groupes ont les caractéristiques suivantes :

- Finalités : organisation des voyages de groupes des collaborateurs / adhérents du Client
- Personnes concernées : collaborateurs du Client / adhérents
- Catégories de Données Personnelles concernées : données d'identification – d'une manière générale : pièce d'identité (passeport ou carte d'identité), adresses mails, postale et coordonnées téléphoniques et selon la destination tous les éléments nécessaires à l'élaboration et l'obtention du visa (fiche de salaire, adresse, relevé de compte en banque, photo d'identité, avis d'imposition...).
- Nature des opérations réalisées : collecte, utilisation, consultation, transfert des données aux compagnies aériennes et/ou ambassades concernées, stockage.

8.3 Obligations des Parties

Les parties reconnaissent avoir pleine et entière connaissance des obligations résultant du Règlement Européen et toute autre réglementation applicable en la matière qui s'appliquent à elles en leur qualité respective de responsable de traitement pour les opérations qu'elles effectuent, en toute indépendance, chacune au titre de leur activité propre. Ainsi, chacune des parties prendra, pour ce qui la concerne, toutes les mesures propres à assurer la conformité à cette réglementation et s'engage notamment à :

- traiter les données à caractère personnel conformément aux principes et obligations du Règlement Européen et toute autre réglementation applicable en la matière ;
- insérer dans le registre des activités de traitement effectuées sous sa responsabilité notamment l'objet et la durée du traitement, sa nature et sa finalité ainsi que le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées dans les conditions et selon les modalités du Règlement Européen et de tout autre réglementation applicable à la matière ;
- accomplir auprès de l'autorité nationale de protection compétente les formalités requises, en particulier consulter l'autorité lorsque l'analyse d'impact sur la vie privée menée révèle que le traitement envisagé sera susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées ;
- fixer la ou les durées de conservation nécessaires des données à caractère personnel traitées, et ce, en fonction de leur finalité, ainsi que de déterminer les modalités de leur archivage ou d'effacement à l'expiration de ces délais ;
- veiller à ce que les mentions d'information destinées aux personnes concernées leur soient rendues facilement accessibles et compréhensibles et que ces mentions prévoient les catégories requises par le Règlement Européen et toute autre réglementation applicable en la matière, en particulier l'identité et les coordonnées du responsable de

traitement, le cas échéant celles du délégué à la protection des données, les bases juridiques du traitement, la durée de conservation des données à caractère personnel ainsi que le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de protection compétente ;

- le cas échéant, obtenir leur consentement, sauf à se prévaloir des dérogations expressément prévues par le Règlement Européen et toute autre réglementation applicable à la matière ;

- répondre aux réclamations des personnes concernées exerçant leurs droits d'accès, de modification, d'effacement, de limitation, d'opposition ou, le cas échéant, de portabilité et de retrait de leur consentement, dans les modalités et délais conformes à la loi applicable. Lorsqu'une réclamation reçue par une partie concerne en tout ou partie un traitement mis en œuvre par l'autre partie, la partie ayant réceptionné la réclamation s'engage à la communiquer sans délai à l'autre partie et à notifier la personne concernée du transfert de sa demande ;

- notifier ou à s'assurer qu'est notifié, notamment par courrier électronique, à la personne concernée toute rectification, tout effacement de ses données à caractère personnel ou toute limitation du traitement une fois que l'opération en question aura été effectuée ;

- signaler sans délai toute violation de données à caractère personnel impliquant les Données du Client, et à tenir le Client informé de l'investigation menée ainsi que des mesures prises pour mitiger le risque pour les personnes concernées et pour empêcher qu'une violation similaire se reproduise ;

- prendre toutes les précautions techniques et organisationnelles utiles, eu égard notamment à la nature personnelle des données à caractère personnel que chacune des parties traite respectivement et des risques présentés par le(s) traitement(s) et ce, afin de préserver une sécurité et une confidentialité maximales de ces données et, notamment d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées et surtout que des tiers non autorisés y aient accès, d'une quelconque manière que ce soit.

8.4. Délégué à la protection des données

Le Groupe Marietton, dont Havas Voyages Groupes fait partie, a désigné un Délégué à la protection des données en charge du respect de la protection des données. Le Client est invité à transmettre toute demande à l'adresse suivante : par email à dpo@mariettondeveloppement.fr ou par courrier postale adressé au siège social d'Havas Voyages Groupes.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Edition février 2022

Préambule

Les présentes Conditions Particulières de Vente sont à jour au 1er septembre 2018. Elles annulent et remplacent toutes conditions antérieures et s'appliquent uniquement aux forfaits touristiques au sens de l'article L. 211-2 du Code du Tourisme modifié par l'Ordonnance n°2017 – 1717 du 20 décembre 2017, à l'exclusion des ventes de billets de transport seuls et des prestations « à la journée ». Elles ont été élaborées notamment en fonction des dispositions du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, ainsi que de la réglementation européenne et internationale en matière de transport aérien et de protection du consommateur. Elles ont vocation à être remises au client avant la signature de son contrat de voyage et à l'informer du contenu des prestations proposées par l'agence. Conformément aux dispositions de l'article R. 211-6 du Code du Tourisme, l'agence s'engage à communiquer d'éventuelles modifications, par écrit avant la conclusion du contrat, concernant les informations relatives aux conditions de transport et de séjour, à l'identité du transporteur aérien, au prix et aux conditions de paiement, aux conditions d'annulation et de modification. Tout client inscrit reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Particulières de Vente qui lui ont été communiquées par l'agence avant la signature du contrat de voyages et les accepter pour son compte et les personnes inscrites sur le même contrat.

1. PRESTATIONS ET PRIX

Nos prix sont publiés TTC et de manière forfaitaire sur la base d'un ensemble de prestations décrites dans les programmes de chaque produit. Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix lui convient en acceptant le principe qu'il s'agit d'un prix forfaitaire négocié lors de la réalisation de l'offre pré contractuelle et ne tenant pas compte des promotions consenties par certains prestataires à certaines dates. Nos prix sont basés sur le nombre de nuitées et non de journées, et la durée du voyage est fixée depuis le jour de la convocation à l'aéroport de départ, jusqu'au jour de retour. En raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière journée peuvent être en totalité consacrées à l'acheminement, au transfert et au transport et comporter une arrivée tardive ou un départ matinal.

Visites et excursions : en raison de contingences locales notamment, le sens des circuits et l'ordre des visites peuvent être modifiés, mais l'ensemble du programme serait respecté.

Excursions facultatives : l'agence CYG est responsable exclusivement des excursions achetées par le client avant le départ ou des excursions de substitution qui sont proposées lors de la réalisation du forfait par ses correspondants, guides ou accompagnateurs en son nom propre.

Supplément de prix des vols : la part aérienne des forfaits est calculée sur des prix communiqués par les compagnies aériennes dans une classe tarifaire précise au moment de la signature du contrat groupes et pour le nombre de participants annoté au contrat. Si le client sollicite des places supplémentaires et que le tarif de cette classe est épuisé, l'agence peut être amenée à proposer des forfaits incluant une autre classe tarifaire à un prix plus élevé.

Révision de prix : En application de l'article L 211-12 et R 211-8 du code du tourisme, l'agence se réserve la possibilité de réviser les prix du voyage, tant à la hausse qu'à la baisse. Conformément à l'article R211-9 du code du tourisme, le client ne pourra résilier sans frais son contrat qu'en cas de hausse de prix supérieure à 8%. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée. Pour toute hausse supérieure à 8% et jusqu'à 20 jours du départ, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et les conséquences de l'absence de réponse. Les paramètres disponibles au 1er septembre 2018 susceptibles de révision sont les suivants :
1° Modification du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;et/ou
2° Modification du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, de séjour, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ; et/ou
3° Modification des taux de change en rapport avec le contrat.

2. PROMOTIONS (Uniquement dans le cas d'un voyage organisé en mode « non privatif »)
Dans le cas d'un voyage réalisé en mode « non privatif » (c'est à dire en regroupement avec d'autres voyageurs indépendants du groupe), il est possible que les clients aient réglé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence entre le prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel.

3. CESSION DU CONTRAT

Le(s) cédant(s) doit impérativement informer l'agent de voyages vendeur de leur souhait de cession du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage en indiquant précisément le(s) nom(s) et adresse du/des cessionnaire(s) et des participant(s) au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour (mode d'hébergement et de pension identiques, même formule de voyage, même nombre de passagers - en particulier pour les enfants qui doivent se situer dans les mêmes tranches d'âge pour l'application de l'éventuelle réduction enfant). Le principe de solidarité est appliqué entre le cédant et le cessionnaire pour le paiement du solde du prix et des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par la cession. Les possibilités de cession de contrat et les frais engendrés sont stipulés au Bulletin d'Inscription ci-joint, au paragraphe « Changement de nom ». Pour les billets d'avion non remboursables/non modifiables, il ne pourra être procédé à aucun remboursement.

4. RESPONSABILITE

L'agence choisit ses fournisseurs dont elle est responsable, dans la limite de leur propre responsabilité et notamment des conventions internationales applicables en matière de transport aérien.

La responsabilité de l'agence est exonérée dans les cas suivants :

- Si le dommage est imputable au voyageur
- Si le dommage est imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyages compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable.
- Si le dommage est imputable à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

On entend par circonstances exceptionnelles et inévitables tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche l'agence ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation du voyage, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. De convention expresse, il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, insurrection, émeute et prohibition quelconque édictée par les Autorités gouvernementales ou publiques.

- Défaut d'enregistrement : L'agence ne peut être tenue pour responsable du défaut d'enregistrement des clients au lieu de départ du voyage aérien/autocar à forfait occasionné par un retard de pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre non organisé par l'agence, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. L'agence ne pourra également être tenue pour responsable lorsque le participant ne présente pas les documents d'identification et/ou sanitaire nécessaire à la réalisation de son voyage (Carte d'identité, passeport, visa, certificat de vaccination etc. périmés ou invalides). Tous les cas de défaut d'enregistrement seront assimilés à une annulation le jour du départ entraînant 100% de frais d'annulation selon les conditions prévues au Bulletin d'inscription ci joint, au paragraphe « Frais d'annulation ».

- Réclamations : Le voyageur est tenu de communiquer à l'agence via le numéro de téléphone d'urgence communiqué dans la convocation toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L 221-16 . Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages – intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client. En cas de réclamation sur place l'agence s'engage à remédier elle-même à la non-conformité dans un délai raisonnable. L'agence peut toutefois s'exonérer de cette obligation si cela : est impossible, engendre des coûts disproportionnés ou ne fait pas partie des prestations vendues.

A son retour le client pourra adresser à l'agence par lettre recommandée avec avis de réception accompagnée des justificatifs, dans le mois suivant le retour de voyage du client, un courrier de non-conformité. En cas de dossier incomplet, l'Agence ne pourra garantir le traitement de la réclamation.

A défaut de réponse de la part de l'agence dans un délai de 3 mois, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

5. TRANSPORT AERIEN

L'agence a recourt à des compagnies aériennes offrant toutes les garanties de confort et de sécurité selon les normes européennes et internationales. Les conséquences des incidents ou accidents aériens occasionnés aux passagers et aux bagages sont régies notamment par les conventions de Varsovie du 12 octobre 1929 amendée et de Montréal du 28 mai 1999 dont les limitations et exonérations de responsabilité pourront profiter à l'agence en cas de mise en jeu de sa responsabilité. Les conditions de transport sont rappelées sur les titres de transports remis aux clients.

- Bagages cabine : ils ne doivent contenir que ce qui est absolument indispensable, dont les liquides dans un sac en plastique transparent fermé d'un format de 20cm sur 20cm, dans des flacons et tubes d'une capacité maximum de 100ml chacun. Certaines compagnies n'autorisent qu'un seul bagage.

- Bagages enregistrés : en cas de détérioration ou de perte de bagages une déclaration devra être effectuée par le client auprès des services de la compagnie aérienne ou de l'aéroport. Le poids de bagage maximum autorisé sur la plupart des compagnies est de 15 kg par personne sur vols spéciaux et de 20 kg par personne sur vol régulier, tout excédent étant à régler par le client à la compagnie.

- Titre de transport : Le client est seul responsable de la perte ou du vol du titre de transport et devra conserver tous ses titres de transports jusqu'à son retour effectif. Il devra assumer les conséquences de la perte ou du vol en rachetant des titres ou/et en payant des prestations supplémentaires.

- Horaires de vols spéciaux : ils sont communiqués dès que possible et peuvent faire l'objet de modifications.

- Retard, annulation de vol, refus d'embarquement : la responsabilité et les obligations d'assistance et prise en charge du transporteur aérien sont notamment fixées par le Règlement Européen n°261/2004 du 11 février 2004.

Il est recommandé de ne prévoir aucun engagement important le jour du départ, le jour du retour ou le lendemain.

- Identité du transporteur aérien : conformément aux articles R.211-15 à R.211-18 du Code du Tourisme, l'identité du transporteur contractuel ou de fait est communiquée par écrit ou par voie électronique dès qu'elle est connue et confirmée au plus tard 8 jours avant le départ. Cette information pourra être modifiée après la conclusion du contrat en cas de changement de transporteur, dès que la modification est connue, et au plus tard lors l'enregistrement ou avant les opérations d'embarquement lorsque la correspondance s'effectue sans enregistrement pré-contractuelle.

6. APTITUDE AU VOYAGE

En raison des difficultés inhérentes à certains voyages, séjours ou circuits, et de l'autonomie physique et psychique qu'ils impliquent, l'agence se réserve la possibilité de déconseiller une inscription pour le client dont la condition lui paraîtrait inadaptée aux contingences de tels voyages, séjours ou circuits. En tout état de cause, il appartient aux clients de vérifier leur condition physique avant le départ, de se munir de leur traitement habituel et d'entreprendre d'éventuels traitements préventifs (paludisme). A défaut la Responsabilité de l'agence ne pourrait en aucun être engagée. Visites des caves et consommation d'alcool : l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. L'agence ne sera pas responsable des conséquences de tout abus ou consommation excessive d'alcool. La responsabilité de l'Agence ne pourra en aucun cas être recherchée à l'égard des personnes faisant l'objet de mesures de protection (tutelle, curatelle) et inscrites sur un voyage, circuit ou séjour sans que les procédures d'autorisation ou d'accompagnement n'aient été respectées par les personnes responsables.

7. HOTELLERIE

Il est d'usage en hôtellerie internationale de prendre possession de la chambre à partir de 14 h et de la libérer avant 12 h quel que soit l'horaire de départ ou d'arrivée. La classification des hôtels résulte des agréments donnés par les autorités du tourisme locales selon des normes du pays d'accueil, qui peuvent différer des normes françaises ou d'un pays à l'autre. Les chambres individuelles sont toujours peu nombreuses, parfois moins bien situées et moins spacieuses que les chambres doubles, malgré le supplément demandé. Les chambres à partager impliquent de la part du voyageur qui en fait la demande, d'une part la possibilité de trouver une autre personne qui souhaite partager une chambre, d'autre part l'acceptation de s'acquitter avant le départ du supplément chambre individuelle dans le cas où l'Agence n'a pu satisfaire la demande avant le départ ou si le participant devant partager la chambre est amené à annuler le voyage (quel qu'en soit la cause). Les chambres triples ou quadruples sont le plus souvent des chambres doubles dans lesquelles un ou deux lits, d'appoint le plus souvent, sont ajoutés.

8. LOCATION DE VOITURE

L'agence de voyage CYG rejette toute responsabilité en cas de location individuelle de voiture non inclus dans le contrat initial (location par les voyageurs à destination). Concernant les voyages incluant une prestation autotour (location de voiture) se référer aux conditions de notre partenaire sur place dans les annexes.

9. PLACES DANS L'AUTOCAR ET AVION

L'agence ne pourra être tenue responsable des places dans l'autocar et/ou avion.

10. BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

- Objets oubliés, perdus ou détériorés : L'agence ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des objets sous la garde des clients et oubliés dans les hôtels, autocars, etc. et ne se charge pas de leur recherche ni de leur rapatriement.

- En cas de vol dans les hôtels, L'agence ne pourra être responsable que dans les limites fixées par l'article 1953 du Code civil et conseille l'utilisation des coffres-forts des hôtels (gratuits ou payants).

- L'agence conseille de ne placer ni bijoux, ni objets de valeur (papiers, téléphones portables, appareils photos etc.) ni médicaments dans les bagages et de les conserver avec soi en bagages à main (avec ordonnance). Pendant le déroulement des circuits, L'agence conseille aux clients de n'emporter que leurs effets personnels et les vêtements nécessaires et appropriés au but et aux conditions du voyage. En cas de voyage effectué autrement que par transport aérien, l'agence ne saurait être tenu responsable de la négligence de ses clients qui aurait pour conséquence la perte ou la détérioration des bagages laissés sous leur garde.

- En cas de perte ou détérioration de bagage lors du transport aérien, l'agence invite le voyageur concerné à réaliser une déclaration sous douane et conserver le justificatif, ainsi que la carte d'embarquement et le reçu d'enregistrement du bagage. Le voyageur aura alors la possibilité de réaliser un recours auprès de l'assurance bagage (si souscrite) ou directement auprès de la compagnie.
- En cas de perte de bagage lors du transport aérien, l'agence ne pourra en aucun cas se substituer à la compagnie ou au voyageur pour une éventuelle livraison de bagage. L'agence attire notamment l'attention des participants sur le fait que certaines compagnies ne livrent pas les bagages à domicile mais les mettent à disposition à l'aéroport. Aucun frais de déplacement ne sera pris en charge par l'agence.

Organisation technique :

L'agence : C.Y.G. PRODUCTION VOYAGES. S.A.S au capital de 650 000 €,
Siège social : 20 avenue René Cassin - 69257 LYON CEDEX 09
Licence d'état 069 05 0008. RCP HISCOX CIARE N°0080439. Code APE : 7912Z
RCS LYON 450 116 140. Garantie Financière : APS - 15, Av. Carnot 75017 PARIS